

Maintien d'une agriculture de proximité 1/2

PROJET VEGETAL

Objet

Les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

Enjeux à la Réunion et plus globalement

Avantages du développement des AMAP pour la société :

- apprécier les bénéfices environnementaux d'une nourriture qui n'a pas parcouru des centaines de kilomètres, avec moins d'emballages, issus d'une agriculture bénéfique pour la biodiversité, protégeant les sols et l'eau, moins polluante et moins énergivore ;
- rendre possible (ou favoriser) le retour des particularités alimentaires locales et régionales ;
- améliorer l'économie locale par une augmentation des emplois (en 2002 pour les 17 AMAP provençales, 12 postes sont passés de saisonnier à permanent afin de pouvoir fournir de produits en quantité et diversité suffisante pour toute l'année), plus de processus locaux, de consommation locale, et circulation de l'argent dans la communauté ;
- bénéficier de l'amélioration des liens sociaux, de la responsabilité sociale, du sens de la communauté et de la confiance.

Les avantages des AMAP peuvent aussi se regrouper selon les 3 axes du développement durable : écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable

Exemples à la Réunion

OPTIMA est une Sarl créée en novembre 2005 à l'initiative de David SALERNO, son gérant actuel.

(<http://www.optima.re> - contact@optima.re)

Depuis 2005, **OPTIMA** commercialise uniquement des produits permettant le maintien de la santé tel que des filtres et des fontaines à eau, des produits alimentaires Bio et plus récemment des fruits et des légumes cultivés sans engrais ni pesticide de synthèse.

Bien qu'immatriculée sous la forme d'une société, le fonctionnement d'OPTIMA s'apparente beaucoup à celui d'un groupement d'achat d'une coopérative : pas de stock, pas de magasin... donc peu de charges fixes afin de proposer à nos clients des produits de qualité qui sont très souvent aux meilleurs prix du marché.

OPTIMA s'engage à :

- sélectionner rigoureusement ses partenaires agriculteurs et à ne travailler qu'avec ceux qui cultivent leurs fruits et leurs légumes sans utiliser d'intrants chimiques de synthèse (engrais, pesticide, herbicide...);
- aider ses partenaires à mieux produire quand c'est possible avec l'aide d'intervenants extérieurs spécialisés en agriculture biologique tropicale ;
- effectuer des contrôles réguliers sur les exploitations agricoles et à exclure ceux qui enfreindraient leurs engagements pris dans le cadre de leur charte OPTIMA.



OPTIMA s'engage auprès de ses clients à :

- ne leur proposer que des produits alimentaires cultivés sans intrants chimiques de synthèse avec ou sans certification officielle. Seuls les produits possédant le label A.B, Nature et Progrès, ECOCERT... seront proposés avec la mention « bio ».
- privilégier au maximum les producteurs de fruits et légumes de « pays » (respectant notre cahier des charges) par rapport aux produits similaires d'importation ;
- pratiquer une politique tarifaire la plus équitable possible
- ne commercialiser que des produits contribuant au respect de l'Environnement ;
- à restituer ou à détruire le ou les chèques de caution de ses clients à l'issue de leur abonnement si ces derniers ont respecté leur engagement.

CHARTRE des AGRICULTEURS partenaires d'OPTIMA

« Nous nous engageons à :

- Livrer à OPTIMA, que des fruits et des légumes cultivés sans aucun intrant chimique de synthèse ;
- N'utiliser que du fumier organique, du compost végétal pour enrichir la terre de nos exploitations et à ne traiter nos cultures si nécessaire qu'avec des produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique (purin de plantes, bouillie bordelaise à base de cuivre...);
- Programmer nos cultures sur 3, 6 et 12 mois en fonction du nombre de clients OPTIMA afin de leur assurer un approvisionnement régulier et varié en fruits et en légumes tout au long de l'année ;
- Autoriser OPTIMA et ses représentants (dont celui des clients) à venir nous contrôler dans nos exploitations à leur convenance ;
- Pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement avec un cahier des charges proche de celui de l'agriculture biologique ».

CHARTRE du CLIENT OPTIMA

« Je m'engage à :

- Prendre un « abonnement » auprès d'OPTIMA pour la livraison d'un panier de légumes par semaine sur une période minimum de 3 mois afin de permettre aux agriculteurs locaux de planifier au mieux leurs cultures.
- Au préalable et avant de m'engager, j'ai la possibilité de tester la formule de panier pendant une semaine en ayant laissé un chèque de caution.
- Pendant toute la durée de mon abonnement, je peux reporter la livraison de mon panier hebdomadaire 3 fois.
- Prévenir OPTIMA au moins 6 jours auparavant, de mon indisponibilité à récupérer mon panier. Dans le cas contraire, j'accepte que mon chèque de caution de 25 € soit encaissé pour compenser le préjudice d'OPTIMA.
- Accepter tous les produits de mon panier même si certains ne sont pas à mon goût personnel, s'ils présentent des

petites imperfections (taches, piqûres d'insectes.) ou s'ils ne correspondent pas exactement aux prévisions initiales.

- Venir récupérer mon panier de légumes entre 8h et 16h au 21 rue Emile Grimauld à Sainte-Clotilde chaque semaine durant toute la durée de mon engagement avec un sac personnel et l'appoint en monnaie ».

Agriculture bio Réunion : <http://www.gabreunion.fr> -

Tel : 0262380981 - mël : contact@gabreunion.fr

Exemples ailleurs

France - Le jardin de cocagne du chènelet

La première activité de Chènelet est depuis l'origine consacrée à la production de légumes biologiques, selon la démarche du Réseau Cocagne, dont il est membre. L'atelier délivre chaque semaine un panier de légumes « bio » labellisés, auprès d'une soixantaine d'adhérents. Le jardin emploie des personnes sous Contrat d'avenir dans une optique de redynamisation par l'activité et de remobilisation, en vue d'un nouveau parcours social et professionnel au sein duquel l'activité jardin constitue une sorte de tronc commun, le début d'un parcours complet de qualification et d'emploi.

L'atelier d'insertion a pour objectif :

- l'aptitude à l'activité : il s'agit pour chacun de se remettre « en ordre de fonctionner » pour préparer un avenir tourné vers l'emploi. La base de cette démarche consiste à savoir exercer une activité dans le cadre d'un vrai contrat de travail.
- de retrouver une utilité sociale par le fruit de son travail, au travers d'une activité valorisante et mesurable.

Les mêmes personnes accomplissent par la suite d'autres activités, en cuisine, en activité industrielle de première ou de deuxième transformation du bois en vue d'acquérir de nouvelles habiletés professionnelles.

Compte tenu de l'importante demande de paniers, Chènelet a pris l'initiative d'associer plusieurs producteurs du secteur pour créer une offre de panier bios, locaux et solidaires, sous la bannière « Terre d'opale ».

Enfin, le jardin travaille en étroite liaison avec la cuisine des 4 saisons du Chènelet et contribue à notre action pour une alimentation responsable et de qualité.

Les paniers Terre d'Opale

Site du réseau cocagne

Renseignements : Dominique Hays - dhays@chenelet.org

Le commerce équitable local

(<http://www.consom-acteur.com/commerce-equitable/vente-de-paniers.html>)

La vente de paniers : un système solidaire entre producteur et consommateurs

Un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale.

Grâce à un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme, un contrat solidaire, peut se mettre en place avec le producteur. Ce système est basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance la totalité de leur consommation.

Les enjeux et objectifs :

- Maintenir pour le paysan une activité agricole par la garantie de revenu ;
- Proposer au consommateur des aliments frais, de saison, souvent biologiques, produits à partir de variétés végétales ou races animales de terroir ou anciennes ;
- Proposer un prix équitable pour les deux partenaires.



Les avantages :

- Avoir un lien direct, sans intermédiaire, entre le producteur et le consommateur ;
- S'engager (les consommateurs) à l'avance, pour une saison de production (6 ou 12 mois) ;
- Etre indépendant par rapport au système de grande distribution ;
- Suivre et influencer directement le mode de culture (souvent biologique ou biodynamique ou agriculture durable).

Un panier surprise chaque semaine

Un panier est généralement constitué pour subvenir aux besoins d'une famille de 4 personnes mais certains producteurs proposent des demis-paniers.

Type de produits : des produits locaux, de saison et fraîchement cueillis avec des recettes pour accommoder les légumes.

Produits généralement disponibles : Légumes, pain, fleurs, fruits, viandes, œufs, et produits laitiers

Quantité : la quantité varie en fonction de la production, des aléas climatiques, de l'expérience du maraîcher, etc.

Livraison : le retrait des paniers peut se faire sur un ou plusieurs points de dépôt ou en direct chez le producteur

Contraintes : l'acheteur du panier ne sait pas à l'avance ce qu'il aura dans son panier de la semaine.

Diversification : les récoltes en rotation permettent de fournir en continuité chaque semaine la quantité de légumes et fruits nécessaires à la distribution.

Engagement : les membres du groupe de consommateurs signent et achètent leur panier, soit en totalité avant le démarrage de la saison, soit selon modalités. Les coûts de production sont ainsi garantis et le producteur commence à percevoir un revenu dès que le travail commence.

Cet engagement permet de :

- Partager les aléas climatiques qui peuvent modifier à la baisse, la quantité de produits calculée et planifiée par le producteur ;
- Calculer un prix du panier en fonction des coûts de production et non pas au poids de la marchandise.

Deux réseaux historiques :

1 - Le réseau AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) : pour trouver une AMAP proche de chez vous.

2 - Les Jardin de Cocagne : un réseau national avec un objectif purement social : pour découvrir les Jardin de Cocagne proches de chez vous.

Un concept importé et des formules en développement

D'autres pays ont déjà initiés des concepts similaires aux AMAP en France (Teikeis au Japon / CSA (Community Supported Agriculture) pour les pays anglophones. / ASC (Agriculture Soutenue par la Communauté) au Québec / - Reciproco au Portugal.

Maintien d'une agriculture de proximité 2/2

PROJET VEGETAL

Coûts

Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface, tout en ayant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative). Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs et d'un emballage minimum voir absent. Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques ou la réduction du prix du panier en échange d'une aide à la distribution. En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière. Quant au lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville (maisons de quartier, magasin d'alimentation spécialisée, cour d'immeuble,...).

Plus de détails

Si vous souhaitez adhérer à une AMAP, consultez notre annuaire des AMAP afin de vérifier s'il en existe une près de chez vous.

Si vous ne trouvez pas d'A.M.A.P. correspondant à vos besoins, créez-là !

Le fonctionnement

Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une (on distingue en général 2 saisons de production : printemps / été et automne / hiver), selon les modalités suivantes :

Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des oeufs, du fromage, de la viande... La diversité est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires.

Pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le producteur met les produits frais (ex. les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires qui constituent leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Il est possible, dans une certaine mesure, d'échanger les produits entre eux selon ses préférences. Contrairement à la grande distribution, les consommateurs

en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé (alors que dans l'autre cas, ce peut être jusqu'à 60 % de la récolte qui reste au champ). Ce principe est d'une part très valorisant pour le producteur, et d'autre part il permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorisent une gestion responsable et partagée des biens communs.

L'horaire est fixé de manière à convenir au plus grand nombre. Afin de permettre au producteur de se concentrer au mieux sur la qualité de son travail, un comité de bénévoles est formé parmi les consommateurs partenaires de l'AMAP. Il comprend en général un coordinateur, un trésorier, un responsable de la communication interne, un responsable animation et un coordinateur bénévole.

Les membres du comité sont renouvelables à chaque saison de production.

De par ce partenariat de proximité entre producteur et consommateurs, les AMAP favorisent le dialogue social entre ville et campagne, facilitent la coexistence entre les loisirs de plein air et les activités productives et l'usage multiple des espaces agricoles.

Les engagements des consommateurs

En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes :

- S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme pour la saison à venir.
- Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) et convenir d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies au début de la saison.
- Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles.
- Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les engagements des producteurs :

En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes :

- Produire une diversité de légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés.
- Livrer les produits au jour et à l'heure dits.
- Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- Être ouvert pour expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

Les garanties

Un des objectifs d'Alliance étant de promouvoir et pérenniser les AMAP en France. Elle souhaite garantir une transparence de la démarche auprès de ses partenaires. Ainsi, une première charte des AMAP a été adoptée par Alliance Provence qui a déposé la marque AMAP. Des modifications y seront apportées au fur et à mesure de l'expérience acquise. Elle permettra d'identifier clairement les AMAP parmi les autres initiatives contribuant également à un développement durable de la société. La charte donnera accès aux AMAP signataires aux avantages du réseau qu'Alliance est en train de mettre en place : utilisation du nom AMAP, appui technique à la création et au suivi, coordonnées diffusables sur les outils de communication...

Pourquoi participer : producteurs

Selon une source faisant la synthèse d'études et d'observations réalisées en Amérique de Nord, il ressort que les paysans participent à une CSA pour 2 raisons principales :

- la sécurité financière procurée par l'achat à l'avance des produits par les consommateurs ;
- la valorisation sociale : travailler pour un groupe de personnes que le paysan connaît, et avec qui il peut échanger régulièrement et au delà de l'aspect commercial.

Pourquoi participer : consommateurs

Selon des sondages auprès des consommateurs en CSA, il ressort 2 raisons principales pour lesquelles ceux-ci y participent :

- santé/bien-être : consommer des produits frais, de saison, bio, diversifiés, retrouver un certain lien avec la nature et les produits d'antan (qu'il estime, de plus, plus savoureux) ;
- action citoyenne : soutenir directement un agriculteur local, développer les liens ville/campagne.

La raison économique (produits de qualité à un prix abordable) ne semble pas faire partie des raisons principales.

Une AMAP conviendra donc à un consommateur si ce dernier :

- est conscient des relations entre alimentation et santé ;
- a le souhait de renouer avec la nature (côté éducatif, pour les enfants notamment) ;
- a le sentiment d'appartenir à un groupe et perçoit la ferme comme une seconde maison ;
- peut accepter les contraintes de fonctionnement (engagement sur 6 mois ou 1 an, soir et heure de livraison fixes, produits choisis à l'avance).

Concernant le dernier point, en particulier le fait de choisir les produits avant la saison mais pas pendant les distributions, plusieurs consommateurs nous ont confié qu'ils voyaient en fait cela comme un avantage : ils n'ont plus à réfléchir à leurs achats chaque semaine !

Créer une AMAP

QUELQUES REPERES

Si vous êtes décidés à créer une AMAP, n'oubliez pas : Plus il y a d'inconnues (connaissance de la terre, formation et expérience de l'agriculteur, expérience des AMAP), plus le projet devra commencer petit. Une étude anglaise sur les CSA permet d'apporter quelques repères. Ces informations sont à prendre à titre indicatif et ne constituent pas des règles à respecter.

Diversité des CSA selon les produits proposés :

| Types de CSA | Produits proposés | Surface moyenne | Méthode |
|---|--|--|---|
| Veg CSAs | au moins 30 légumes différents | 2,5 ha | Bio intensif |
| Meat CSAs | volaille, agneau, porc, boeuf | >100 ha | Bio extensif |
| Fruits CSAs | Fruits (surtout pommes et raisins/vin) | 1 ha | Intrants minimum |
| Types de CSA | Nbre moyen de membres | Distance membres ferme | Fonctionnement |
| Veg CSAs | 70 | entre 16 et 24 km | Ferme entièrement dédiée à la CSA |
| Meat CSAs | >400 | entre 32 et 48 km | Abattoir et salle de transformation à proximité |
| Fruits CSAs | 30 | < 80 km | Seulement un débouché parmi d'autres... Une distribution par an |
| Types de CSA | Nbre membres | Direction de la CSA | Situation de la ferme |
| CSA avec un agriculteur à temps partiel | 20 à 40 | Par le fermier | Petite propriété |
| CSA avec un agriculteur à temps plein | 60 à 80 | Par les consommateurs (fermier = employé), ou par le producteur | Terres en location ou en propriété |
| CSA avec 2 à 5 producteurs de différentes spécialités | 150 à 600 | comité réunissant les producteurs et des représentants des consommateurs | Organisme de bienfaisance qui peut posséder la ferme |